

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 6 mai 2009

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°6

DÉCISION N° 1252/DEF/DCSSA/OSP/ORG

portant sur l'appellation des établissements de recherche du service de santé des armées.

Du 18 mars 2009

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « organisation, soutien et projection » ; bureau « organisation ».*

DÉCISION N° 1252/DEF/DCSSA/OSP/ORG portant sur l'appellation des établissements de recherche du service de santé des armées.

Du 18 mars 2009

NOR D E F E 0 9 5 0 6 5 6 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 620-0.1.2

Référence de publication : BOC N°14 du 6 mai 2009, texte 6.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 9 juillet 2003 modifié portant organisation du service de santé des armées ;

Vu la décision ministérielle n° 179/DEF/DCSSA/OSP/ORG du 12 janvier 2009,

Décide :

Le médecin général des armées Bernard **Lafont**, directeur central du service de santé des armées décide que les établissements de recherche du service de santé des armées, subordonnés à l'institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) porteront à compter du 1^{er} mars 2009 les appellations suivantes :

- pour le CRSSA : Institut de recherche biomédicale des armées - Antenne de la Tronche - Centre de recherche du service de santé des armées ;
- pour l'IMASSA : Institut de recherche biomédicale des armées - Antenne de Bretigny-sur-Orge - Institut de médecine aérospatiale du service de santé des armées ;
- pour l'IMTSSA : Institut de recherche biomédicale des armées - Antenne de Marseille - Institut de médecine tropicale du service de santé des armées ;
- pour l'IMNSSA : Institut de recherche biomédicale des armées - Antenne de Toulon - Institut de médecine navale du service de santé des armées.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général des armées,
directeur central du service de santé des armées,*

Bernard LAFONT.